

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025
N°2 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 9 octobre 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 10h30 – Fin de séance à 12h10

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON (départ à 11h50) ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ;
MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON (départ à 11h35) ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME
Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. BIROT Philippe ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. Jérôme ALLAIN ; M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ;
M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; MME Rachel
SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; MME
Géraldine COMMERE ; M. Olivier SECHER.

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Marie-Pierre RIGAUD



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 10 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture 049-200080828-20251009-DEL202507-DE Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025
--

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

N°2 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 07

Point en exergue – Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le projet de Budget Primitif 2026 qui vous sera présenté est composé suivant l'instruction comptable M 57. Un document synthétique a été envoyé en amont du comité syndical.

Il s'équilibrera en recettes et en dépenses à 1 561 963,90 € soit une diminution de 12% par rapport au BP 2025.

Les recettes se composent principalement de la contribution des membres du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à hauteur de 646 110 € (41% du budget) et des financements dans le cadre des programmes d'actions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire, Fonds Européens, Fonds nationaux) pour un montant de 906 590,90 € (59% du budget).

Le modèle de financement du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme met en évidence l'importance des subventions dans son budget annuel, ce qui est un réel atout pour le territoire mais aussi une fragilité.

Les principales dépenses de fonctionnement inscrites en 2026 sont :

- Les charges de personnel d'un montant de 401 500 € prenant en compte les deux recrutements à venir (technicien de rivière et assistant comptable et administratif) ;
- Les travaux prévus dans le cadre du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme pour un montant de 505 100 € ;
- Les études prévues sur les masses d'eau prioritaires ainsi que les études de préparation des chantiers pour un montant total de 291 300 € répartis en 2 lignes budgétaires (honoraires et contrats de prestation de services).
- Les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour 196 001 €.

Sur cette hypothèse, il vous est proposé de confirmer pour 2026 la participation globale des quatre EPCI membres à hauteur de 646 110 €, chaque EPCI apportant la contribution à hauteur de la clé de répartition définie par les statuts. L'ensemble de ces montants correspondent aux orientations budgétaires fixées par les EPCI dans le cadre de la création du Syndicat.

Le débat s'est tenu après présentation des orientations et du rapport d'orientation budgétaire.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025
N°2 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

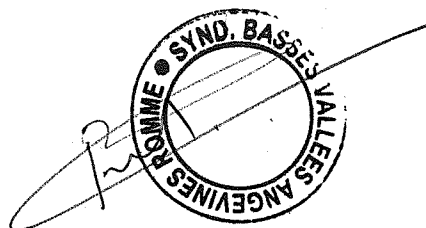
Valide le débat d'Orientation Budgétaire du budget 2026 sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.



COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025
N°2 (dans l'ordre du jour)

Annexe 1 : Répartition 2026 des cotisations des EPCI membres GEMAPI/HORS GEMAPI

EPCI	Cotisation GEMAPI (€)	Cotisation Hors GEMAPI (€)	Total
C.U. Angers Loire Métropole	256 288 €	103 767 €	360 055 €
CC Anjou Loir et Sarthe	85 234 €	34 804 €	120 038 €
CC Loire Layon Aubance	24 529 €	9 899 €	34 428 €
CC Vallées du Haut Anjou	93 489 €	38 100 €	131 589 €
Total	459 539 €	186 571 €	646 110 €

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

N°2 (dans l'ordre du jour)

Annexe 2 : Tableau des actions 2026

THEMATIQUE	COMMISSION	PROJET
ACTIONS GEMA	Multi BV	Animation technique et administrative du contrat (SMBVAR)
		Actions de communication du SMBVAR
		Suivi biologique
		Conventionnement LPO - relevés FF - assistance technique
		Conventionnement CEN - Assistance technique ZH et animation foncière
		Conventionnement FD49 - IDS - Assistance technique
		Etude Bilan CT EAU
		Achat matériel pour communication
		Convention Fresnes
		Convention Argances
		Convention TES
	CLA	Convention CEN/CLA
	LOIR	Restauration de l'ouvrage de vidange et du ruisseau exutoire Etang de Chambiers
		Relevés topographiques Etang de Chambiers
		Notes de dimensionnement + DIG Warsmann Etang de Chambiers
	SARTHE	Note de dimensionnement sur le Plessis en amont
	MAYENNE	MOE de contournement du plan d'eau de Monriou
		Renaturation de la Suine à Monriou
		Recharge à l'aval de l'étang de la Chapelle
	ROMME BRIONNEAU BOULET	Etude MOE sur le Brionneau (site n°1)
		Etude avant-projet sur le Brionneau (site n°2)
		Travaux préalables (topo et végétation)
		Travaux préalables (topo et végétation)
		Suivi biologique et chimique sur les Quatre Planches
		Vidange du plan d'eau de la Douinière
		Renaturation de la Romme au Marais
		Renaturation de la Romme à La Roullière
		Renaturation des Quatre Planches à Bécon-les-Granits
		Réseau de suivi des niveaux piezométriques RBB
QUANTITE		
ACTIONS PAPI	PAPI 2020-2026	Animation 2026 du PAPI des BVA + stage 2026
		Appuyer la rédaction du PAPI complet 2027-2033
		Etude bilan du PAPI des BVA
		Etude environnementale
		Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA
		Création de planches BD sur le risque d'inondation
		Améliorer la culture du risque d'inondation
		Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS
		Organiser des réunions avec l'INTERCLE du bassin de la Maine

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20251009-DEL202507-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

COMITE SYNDICAL

Séance du :

Jeudi 09 OCTOBRE 2025 à 10h30

RAPPORT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20251009-DEL202507-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Table des matières

Retours sur 2025 : des inquiétudes financières, des difficultés de mise en œuvre mais de belles réalisations	3
Analyse des dépenses 2026 : des dépenses de fonctionnement contenues mais des restes à charges importants impactant notre capacité financière	5
Analyse des recettes 2026 : une diminution des subventions en lien avec une programmation ajustée pour une dernière année de contrat.....	8
Conclusion : 2026, une année de transition : bilan de programmation et négociation de nouvel accord	10
Annexe 1 : Répartition 2026 des cotisations des EPCI membres GEMA/HORS GEMA	12
Annexe 2 : Etat du personnel	12

Le projet de Budget Primitif 2026 qui vous sera présenté au prochain Comité Syndical présentera un montant de dépenses de **1 561 963,90 €** (fonctionnement). Le budget s'équilibrera en dépenses en en recettes.

Retours sur 2025 : des inquiétudes financières, des difficultés de mise en œuvre mais de belles réalisations

En 2024, le Conseil Syndical vote un Contrat Territorial 2024-2026, ambitieux passant la deuxième tranche à 4 106 472 € hors animation, soit une évolution de 87 % par rapport à la première tranche (pour rappel, le montant financier de la première tranche 2021-2023 était de 2 195 000 € hors animation).

Sur les deux premières années de réalisation de la tranche 2, de nombreux obstacles ont fait leur apparition, financiers comme humains, rendant difficile voire impossible la réalisation de certaines actions.

En effet, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fait part dès 2024 d'orientations budgétaires remaniées pour appréhender de nouvelles dépenses obligatoires. Ces difficultés ont eu des impacts sur le passage en commission des dossiers de demande de subvention (fin 2024/début 2025) décalant par la même occasion le versement des acomptes. En 2025, des nouvelles modalités de versement ont été mises en place comme la diminution du % de l'acompte, passant de 50% à 30%, sur demande uniquement et non plus automatiquement, rallongeant les délais de réception des aides.

De plus, certains projets ambitieux programmés en 2025, n'ont pu être réalisés ou sont à l'arrêt pour des raisons en lien avec l'acceptation des propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers, associatifs, etc.).

Enfin, l'évolution des compétences du Syndicat imposait le recrutement de deux nouveaux professionnels afin de mettre en œuvre des actions inscrites dans le CT'Eau 2024-2026. Au regard de la décision de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (financeur à 60% de l'animation du contrat) de ne pas augmenter le nombre de postes financés par structure, le SMBVAR a fait le choix de décaler le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission hydrologie/hydrogéologie pour mettre en œuvre la compétence « quantité » et par la même occasion de décaler le recrutement d'un technicien bassin versant. L'augmentation des cotisations était calculée pour couvrir le reste à charge du financement (poste & actions), le Syndicat ne pouvant porter budgétairement ce recrutement sur ses fonds propres. Aujourd'hui, la visibilité sur ces recrutements est floue et fera l'objet de discussions lors de la préparation du futur accord de territoire.

Même si les travaux & études portés par le Syndicat et inscrits dans la deuxième tranche du CT'eau 2024-2026 ou dans le PAPI des BVA n'aboutissent pas toujours, l'ambition du Syndicat est toujours là. En 2025, le SMBVAR a, avec la commune déléguée de Champigné, œuvrer à la restauration du Piron dans le centre-bourg de Champigné, projet financier important pour les deux maîtres d'ouvrage. Ce projet multi partenarial, d'effacement de plan d'eau, de restauration de la continuité écologique, de création/restauration de zones humides, le tout intégré dans un projet paysager et de revitalisation du centre-bourg, met en évidence les compétences et l'investissement de l'équipe et des élus du Syndicat.

L'année 2025 a aussi été l'occasion de commémorer les 30 ans de la crue de 1995 à travers de nombreuses actions sur le mois de janvier 2025 (animations auprès des scolaires, conférences sur cinq communes du territoire) et une journée événement le 1er février 2025 au Centre des Congrès d'Angers. Ce projet multi partenarial met en évidence le rôle moteur et fédérateur du Syndicat au quotidien.

Pour rappel, en 2024 le SMBVAR a procédé à une évolution de ses cotisations, ces dernières ayant été stables pendant 6 ans. Les cotisations sont passées de 470 000 € à 569 110 € sur la base de perspectives budgétaires en 2022 envisagées dans le cadre d'une évolution moindre du montant du Contrat Territorial Eau 2024-2026 (évolution des coûts des chantiers, des études, etc.), mais aussi des frais de fonctionnement incompressibles ; sans intégration de l'évolution du PAPI des BVA.

L'équilibre budgétaire 2026, contrairement à 2025 a été plus aisé à trouver au regard de la programmation ajustée en travaux & études en GEMA. La difficulté a été le financement à 100% sur fonds propres d'actions et de conventions préemptant donc notre capacité de financement en actions subventionnées.

Bien que l'effet levier des subventions soit un atout pour le territoire, cela engendre une fragilité financière pour la structure et notamment au regard de sa trésorerie. Un suivi et une vigilance constante sont nécessaires pour garantir la trésorerie du Syndicat au regard du délai existant entre le paiement des actions et l'obtention des subventions correspondantes qui interviennent *a posteriori*. Notre système de fonctionnement comptable reposant principalement sur la gestion des subventions, l'augmentation du nombre et de la diversité des actions, bien qu'accompagnée d'un ajustement des cotisations, impliquera toujours une gestion de plus en plus fine de la trésorerie pour maintenir la réalisation des actions sur le territoire.

Ainsi, pour tenter de sécuriser financièrement le Syndicat, des recherches de fonds privés sont menées régulièrement au regard des projets. Par exemple en 2025, la restauration du Piron dans le centre-bourg de Champigné fera l'objet d'un financement privé à partager avec la commune qui est en co-maitrise d'ouvrage, via la Fondation d'Entreprise Autoroute VINCI.

Ainsi, pour toutes ces raisons, le BP 2026 diminue de 12 % environ, passant de 1 785 222,03 € en 2025, à un montant de 1 561 963,90 € pour 2026.

Analyse des dépenses 2026 : des dépenses de fonctionnement contenues mais des restes à charges importants impactant notre capacité financière

Les dépenses de fonctionnement inscrites en 2026 se répartissent ainsi :

- Les charges de personnel d'un montant de 401,5 K€ :

Soit une diminution de 8% par rapport à 2025 qui s'explique par le non recrutement d'un nouveau collaborateur sur la compétence « Quantité ».

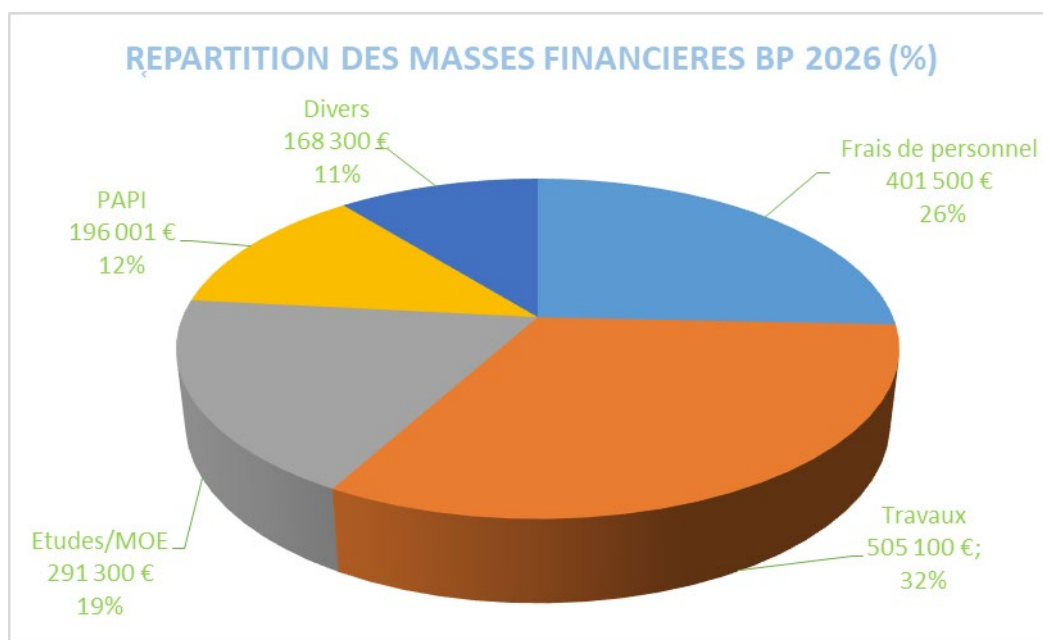
Il faut néanmoins noter que la masse salariale du SMBVAR continuera d'évoluer dans les années à venir s'il est procédé aux recrutements nécessaires au développement des compétences « quantité » et « hydraulique douce ». Le travail autour du futur accord de territoire devra répondre au maintien ou non de ces compétences et à leur financement.

- Les travaux prévus dans le cadre du CT'EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2024-2026 pour un montant de 505 K€, soit 40% de diminution par rapport au BP 2025, avec des travaux prévisionnels notamment :
 - sur l'étang de Chambiers (120 K€) ;
 - la renaturation des Quatre Planches à Bécon les Granits (250 K€) ;
 - des travaux à la Douinière (25 K€) ;
 - la renaturation de la Suine à Monriou (60 K€)
 - etc.
- Les études et dossiers prévus pour 2026 concernant les masses d'eau prioritaires estimés à 291 K€, soit 23% d'augmentation par rapport au BP 2025.
 - Cela concerne des études et aménagement d'outils de suivi avant les travaux (topographie, géotechniques, analyses de sédiments, etc.) ;
 - 100 K€ du budget seront consacrés à la réalisation du bilan du Contrat Territorial Eau ;
 - 15 K€ pour la maîtrise d'œuvre du contournement du plan d'eau de Monriou ;
 - 59 K€ au conventionnement avec les structures partenaires telles que la LPO, le CEN et la Fédération de pêche 49 notamment ;
 - Etc.
- 196 K€ consacrés aux actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines, soit 86% d'évolution par rapport au BP 2025, avec des projets concernant notamment :
 - 90 K€ pour un accompagnement à la rédaction du PAPI complet 2027-2033 ;
 - 50K€ pour la réalisation d'une étude environnementale dans le cadre de la formalisation d'un PAPI complet 2027-2033 ;
 - 20 K€ pour la création de planches de bandes dessinées sur le risque inondation ;
 - Etc.
- 168 K€ consacrés au fonctionnement du Syndicat, soit une augmentation de 4% : location des locaux, fluides, assurances, convention avec les services de la Communauté Urbaine d'ALM

(informatiques, ressources humaines, etc.), communication, indemnités des élus, remboursement de frais de déplacement, formation des agents, etc.

Les dépenses d'investissement en 2026 : 3,8K€ seront consacrés aux dotations des amortissements des achats de 2024 et à la finalisation des achats antérieurs. 5K€ seront consacrés à l'acquisition d'un drone pour permettre aux techniciens et à la chargée d'animation PAPI de réaliser des vidéos de chantiers, d'inondations et d'événements sur notre territoire d'intervention.

En 2026, la part du budget dédié aux travaux sur les masses d'eau prioritaires diminue par rapport à 2025 (32% du BP 2026 contre 47% du BP 2025) mais celle allouée aux études augmente (19% du BP 2026 contre 13% du BP 2025). Cette dynamique s'explique par le fait que 2026 sera la dernière année du Contrat Territorial Eau 2021-2026. Ainsi, en 2026, il sera consacré une partie du budget et du temps de l'équipe à la réalisation du bilan du CT' Eau et à la construction du nouvel Accord de Territoire.



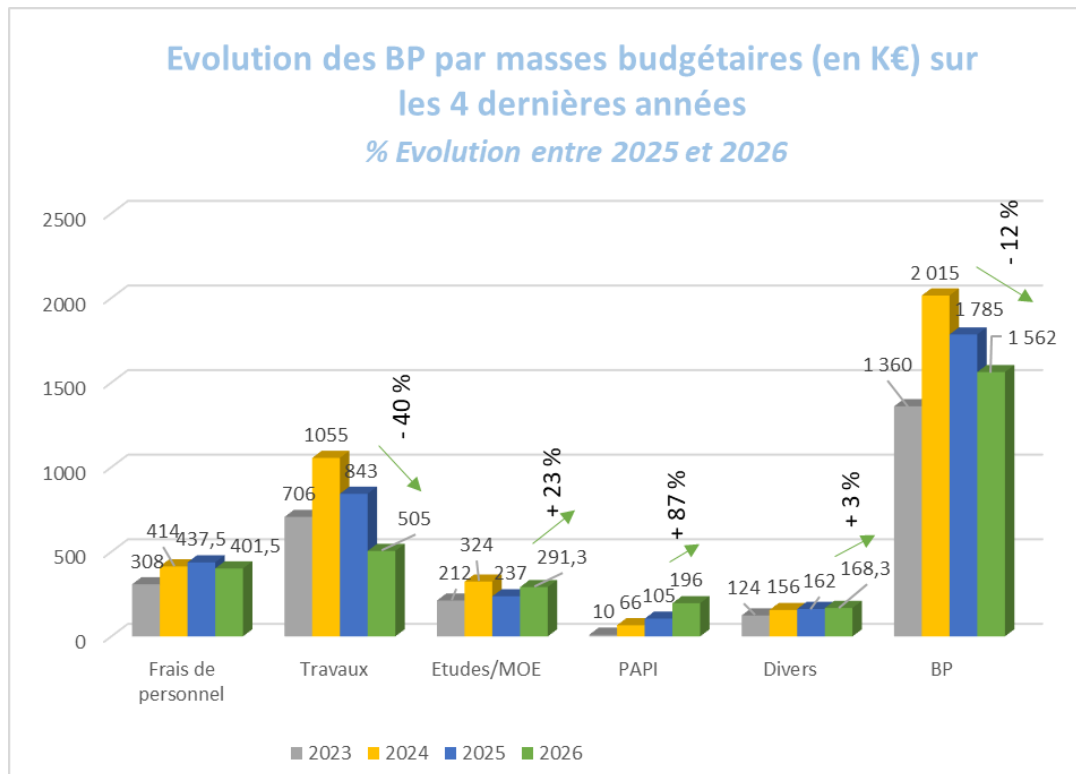
Graphique 1 : Répartition des masses financières BP 2026 (%) – seules les dépenses de fonctionnement sont prises en compte

La part des frais de personnel augmente par rapport à 2025 (25% du BP 2025 contre 26 % en 2026) même si le montant budgétaire alloué à cette charge est en diminution en 2026.

La part du budget consacré à la mise en place des actions de prévention des inondations représente 12% de l'ensemble du budget contre 6% en 2025.

Enfin, la part des frais de fonctionnement est en augmentation (11% du BP 2026 contre 9% du BP 2025). En effet, comme l'indique le graphique ci-dessous, les frais de fonctionnement sont en progression constante. Néanmoins cette progression est limitée et correspond par exemple à la conclusion de nouveaux contrats d'assurances en juillet 2026. Le contexte assurantiel actuel impose de prendre des précautions en ce qui concerne l'estimation budgétaire, ce qui entraîne des estimations budgétaires larges pour éviter la réalisation de décisions modificatives.

Ces coûts, incompressibles et fixes pour la structure, pèsent sur la capacité de financement des travaux, études et MOE aussi bien pour l'exercice de la compétence GEMA que PI.



Graphique 2 : Evolution des BP par masses budgétaires (en K€) sur les 4 dernières années % évolution entre 2025 & 2026 – seules les dépenses de fonctionnement sont prises en compte

En 2026, il est à noter que des restes à charge non négligeables pèsent sur le budget 2026 :

- Financement des travaux de la Flèche sur l'Argance dans le cadre d'une convention de mandat (22K€) ;
- Financement de l'animation du CLA (1,3 K€) ;
- Convention avec le Fresnes sur des prestations diverses dans le cadre de mise à disposition de sites de travaux/études (3 K€).

A RETENIR

Un projet de budget primitif en diminution en adéquation avec une année de fin de contrat & d'anticipation

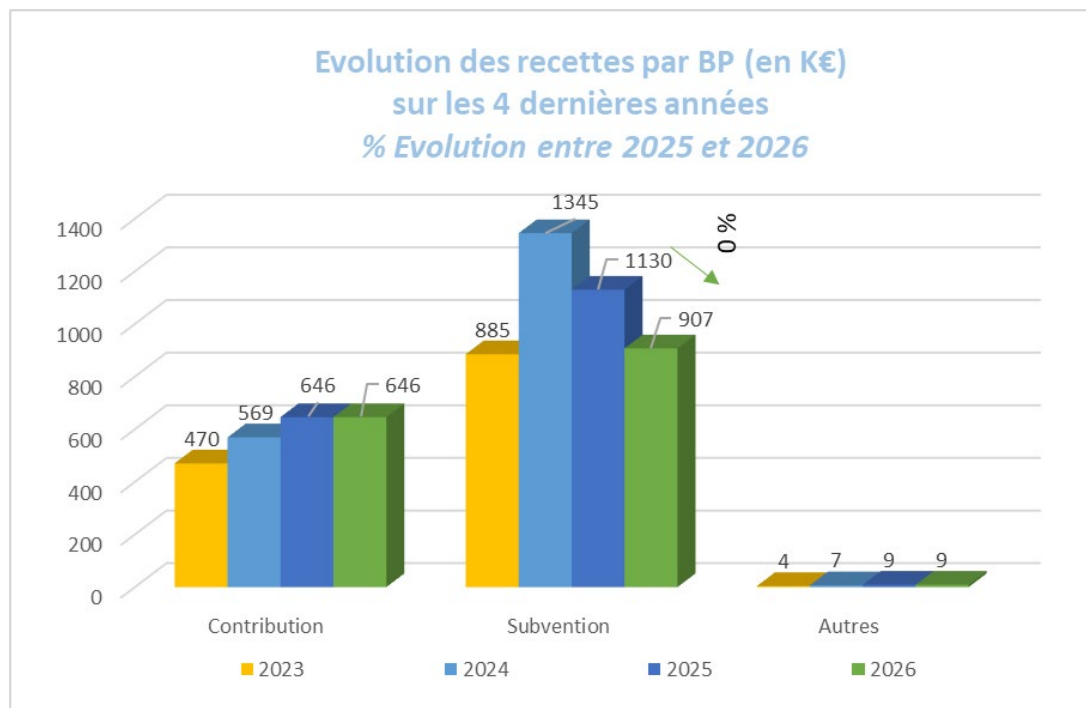
Une programmation en travaux en lien avec nos possibilités financières & techniques

Des études bilans et des études préparatoires aux futurs contrats (accords de territoires/PAPI)

Des dépenses de fonctionnement ajustées & répondants aux besoins des agents et de la structure

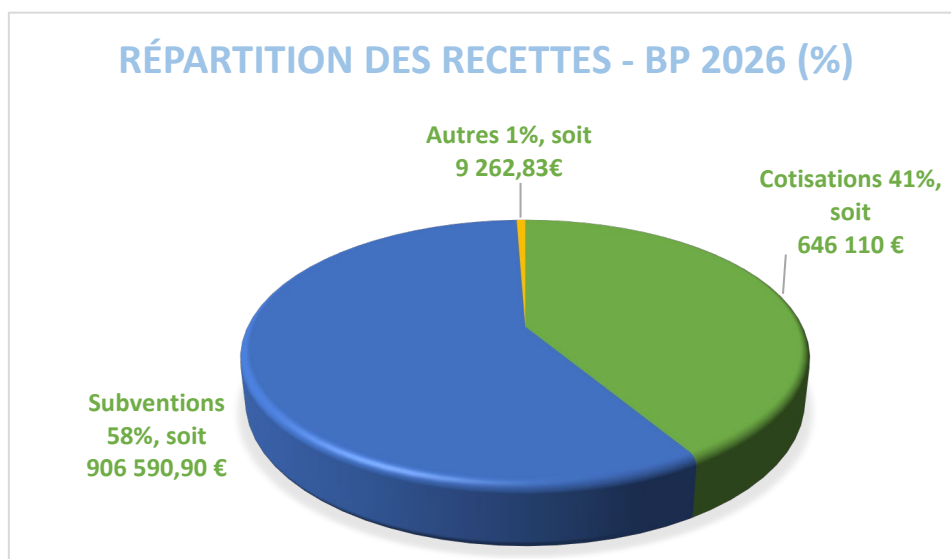
Analyse des recettes 2026 : une diminution des subventions en lien avec une programmation ajustée pour une dernière année de contrat

Concernant les recettes, les contributions des EPCI étaient de 646 110 € en 2025 et restent stables pour le budget 2026. Les cotisations constituent en 2026 41% du budget contre 36 % du budget en 2025.



Graphique 3 : Evolution des recettes par BP (en K€) sur les 4 dernières années % évolution entre 2025 & 2026 – seules les recettes de fonctionnement sont prises en compte

Le financement des actions du Syndicat à travers les différents programmes financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire, Fonds Européens, Fonds nationaux) représente un montant de 906 590,90 €, soit 58% du budget. Le montant des recettes issues des financements est en diminution (- 20% par rapport à 2025).



Graphique 4 : Répartition des recettes BP 2026 (%) – seules les recettes de fonctionnement sont prises en compte

Ainsi, comme précédemment explicité, l'augmentation du poids des cotisations dans le budget est à mettre en lien avec la diminution des subventions correspondant à une année de travaux/études de fin de contrat (moins de programmation de travaux, des études préparatoires au nouvel Accord de Territoire, des études bilan).

Cette diminution s'explique aussi par l'effet levier des financements. 1€ dépensé par le Syndicat permet de faire financer 5€ de travaux, études ou MOE. Ainsi, plus la capacité de financement du Syndicat est impactée (conventions/projets où le financement est à 50 ou 100 % supporté par la structure), plus le montant des subventions l'est aussi.

Comme les années précédentes, aucune subvention issue du FEDER n'a pu faire l'objet d'un encaissement. En effet, le PAPI est financé à hauteur de 30% par le FEDER pour certaines actions (animation du PAPI, etc.) pour la première partie du PAPI.

La convention de financement entre le FEDER et le syndicat devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2025.

A RETENIR

Des cotisations des EPCI membres stables (pas d'augmentation)

Une diminution des recettes de subvention en lien avec une programmation de fin de contrat

Une capacité de financement propre limitée par des restes à charges en fonctionnement non négligeables (conventions ou actions peu ou pas financées)

Conclusion : 2026, une année de transition : bilan de programmation et négociation de nouvel accord

A travers la deuxième phase du CT Eau et la révision du PAPI, le syndicat a poursuivi sa volonté d'être plus ambitieux pour le territoire sur ses thématiques d'actions.

Mais comme évoqué lors des derniers débats d'orientation budgétaire, l'ambition annuelle du Syndicat a un coût. Ainsi, les incertitudes en 2025, en lien avec la 12^{ème} programmation de l'Agence de l'Eau ont mis le Syndicat dans une position d'attente et de dépendance au regard de l'obtention de subventions, des taux de financement accordés et du maintien des orientations politiques et stratégiques de nos financeurs principaux (Agence de l'eau Loire Bretagne et Région des Pays de la Loire). Ce positionnement met en évidence l'impossibilité pour le Syndicat de financer les travaux & études sans financement extérieur.

L'évolution des cotisations en 2025 et 2026 permet au Syndicat de mettre en œuvre qu'une partie de la programmation prévue en phase 2. Certains projets n'ont certes pas abouti pour diverses raisons (propriétaires riverains non convaincus, faisabilité compliquée, impact limité) mais d'autres ont aussi fait l'objet de priorisation financière. En effet, le Syndicat ne peut porter budgétairement la totalité des projets, même avec un financement à 80%.

Néanmoins, les projets programmés et n'ont réalisés lors du Contrat Territorial Eau 2021-2026, et pouvant faire l'objet d'une réalisation future, auront vocation à être proposés pour intégrer le futur Accord de territoire.

En effet, le Syndicat a pour objectif en 2026 de mener de front deux axes de travail : finaliser la programmation du CT'Eau 2024-2026 tout en préparant le futur accord de territoire 2027-2033 avec les financeurs et les partenaires. La même logique est poursuivie en ce qui concerne la prévention des inondations : réalisation de l'étude bilan du PAPI des BVA et montage d'un PAPI complet.

Pour la partie étude bilan & préparation des nouveaux contrats, le Syndicat sera accompagné de bureaux d'études.

2026 connaîtra aussi un changement dans notre représentation suite aux élections municipales. Cette élection impliquera le renouvellement des délégués du Comité Syndical et du Bureau et la mise en place de nouvelles personnes à acculturer, former et accompagner.

Le budget 2026 s'équilibre donc à 1 561 963,90 € en fonctionnement et 8 763 € en investissement
--

Accusé de réception en préfecture 049-200080828-20251009-DEL202507-DE Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025
--

À RETENIR POUR 2026

La construction du nouvel Accord de territoire avec un travail potentiel sur de nouvelles masses d'eau (critères de priorisation à définir) et la définition d'une stratégie d'intervention en lien avec les orientations des financeurs (mise en œuvre effective ou non des nouvelles compétences du Syndicat notamment) ;

La construction d'un nouveau PAPI en favorisant le croisement avec l'Accord de territoire et des travaux GEMA ;

Une valorisation de nos actions sur les 6 dernières années (bilan et évaluation) ;

Réflexion sur les ressources humaines de manière globale (cycle de travail, évolution des carrières à travers les Lignes Directrices de Gestion, montée en compétence des agents...)

Accompagnement des nouveaux élus dans leur prise de fonction (guide de l' élu, formation, sortie terrain).

Annexe 1 : Répartition 2026 des cotisations des EPCI membres GEMA/HORS GEMA

EPCI	Cotisation GEMAPI (€)	Cotisation Hors GEMAPI (€)	Total
C.U. Angers Loire Métropole	256 288 €	103 767 €	360 055 €
CC Anjou Loir et Sarthe	85 234 €	34 804 €	120 038 €
CC Loire Layon Aubance	24 529 €	9 899 €	34 428 €
CC Vallées du Haut Anjou	93 489 €	38 100 €	131 589 €
Total	459 539 €	186 571 €	646 110 €

Annexe 2 : Etat du personnel

En 2026, le SMBVAR comptera dans ses effectifs 7 postes pour 6,5 équivalents temps plein (ETP).

Les effectifs seront composés début 2026 de 4 femmes et de 1 homme.

Fin 2025, il sera procédé au recrutement sur le poste de technicien de rivières et d'un assistant comptable suite à une démission et à une fin de contrat. Ces deux postes seront pourvus en 2026.

Le cycle de travail du SMBVAR est basé sur un temps de travail de 37h38 par semaine, à réaliser sur cinq jours (du lundi au vendredi) en journée (amplitude horaire de 7h à 20h).

L'ensemble des agents du Syndicat a la possibilité de télétravailler (forfait de 6 jours par mois).

Annexe 3 : Programmation 2026

THEMATIQUE	COMMISSION	PROJET
ACTIONS GEMA	Multi BV	Animation technique et administrative du contrat (SMBVAR)
		Actions de communication du SMBVAR
		Suivi biologique
		Conventionnement LPO - relevés FF - assistance technique
		Conventionnement CEN - Assistance technique ZH et animation foncière
		Conventionnement FD49 - IDS - Assistance technique
		Etude Bilan CT EAU
		Achat matériel pour communication
		Convention Fresnes
		Convention Argances
		Convention TES
	CLA	Convention CEN/CLA
	LOIR	Restauration de l'ouvrage de vidange et du ruisseau exutoire Etang de Chambiers
		Relevés topographiques Etang de Chambiers
		Notes de dimensionnement & DIG Warsmann Etang de Chambiers
	SARTHE	Note de dimensionnement sur le Plessis en amont
	MAYENNE	MOE de contournement du plan d'eau de Monriou
		Renaturation de la Suine à Monriou
		Recharge à l'aval de l'étang de la Chapelle
	ROMME BRIONNEAU BOULET	Etude MOE sur le Brionneau (site n°1)
		Etude avant-projet sur le Brionneau (site n°2)
		Travaux préalables (topo et végétation)
		Travaux préalables (topo et végétation)
		Suivi biologique et chimique sur les Quatre Planche
		Vidange du plan d'eau de la Douinière
		Renaturation de la Romme au Marais
		Renaturation de la Romme à La Roulière
		Renaturation des Quatre Planches à Bécon-les-Granits
		Réseau de suivi des niveaux piézométriques RBB
QUANTITE		
ACTIONS PAPI	PAPI 2020-2026	Animation 2026 du PAPI des BVA + stage 2026
		Appuyer la rédaction du PAPI complet 2027-2033
		Etude bilan du PAPI des BVA
		Etude environnementale
		Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA
		Création de planches BD sur le risque d'inondation
		Améliorer la culture du risque d'inondation
		Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS
		Organiser des réunions avec l'INTERCLE du bassin de la Maine

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025
N°3 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 9 octobre 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 10h30 – Fin de séance à 12h10

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON (départ à 11h50) ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ;
MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON (départ à 11h35) ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME
Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. BIROT Philippe ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. Jérôme ALLAIN ; M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ;
M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; MME Rachel
SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; MME
Géraldine COMMERE ; M. Olivier SECHER.

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Marie-Pierre RIGAUD



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 10 octobre 2025**

Accusé de réception en préfecture 049-200080828-20251009-DEL202508-CC Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025
--

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

N°3 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 08

Point en exergue – Convention de coopération entre la Région et le SMBVAR dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre du projet de restauration du Piron dans le centre bourg de Champigné, il a été exposé lors du Comité Syndical du 04 avril 2025 les différentes solutions de financement.

Pour pouvoir permettre à la commune des Hauts d'Anjou de bénéficier d'un financement à 30% dans le cadre du contrat territorial Eau 2024-2026 (part Région des Pays de la Loire), le SMBVAR a décidé de se positionner sur un appel à projet porté par la Région Pays de la Loire, le LIFE REVERS'EAU, programme européen.

Dans le cadre du programme LIFE REVERS'EAU, la Région Pays de la Loire, est le bénéficiaire coordonnateur et le SMBVAR le bénéficiaire associé. La Région Pays de la Loire, pilote et coordonne donc le programme LIFE REVERS'EAU et est, notre interlocuteur unique.

Au terme de la procédure, le projet du SMBVAR a été retenu, permettant le financement à 27% environ du projet de restauration du Piron dans le centre-bourg de Champigné.

Ainsi, dans le cadre de la formalisation de ce financement, une convention de coopération entre la Région et le SMBVAR est proposée à validation.

La présente convention a pour objectif d'encadrer les droits et obligations des parties en précisant :

- La durée de la convention : de la signature jusqu'à 5 ans après le paiement du solde de subvention, au plus tard le 31/12/2027 ;
- Les obligations de la Région en tant que coordonnateur ;
- Les obligations du SMBVAR :
 - o Réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention ;
 - o Production de données, rapports et tableaux en respectant les délais de transmission (semestriel ; tous les deux ans ; à la demande de solde) ;
 - o Communication (logo, numéro LIFE, etc.) ;
- La gouvernance du projet LIFE REVERS'EAU et de notre projet ;
- Les modalités de versement de la subvention :
 - o Un acompte en 2025
 - o Un acompte en 2027
 - o Le solde en 2028

La convention précise aussi le montant éligible dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU, soit 686 908€, et le montant de la subvention associé, soit 189 632,80 €. Il est à noter que les dépenses éligibles dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU sont les dépenses réalisées depuis le 1^{er} janvier 2025.

Considérant le projet de convention,

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025
N°3 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

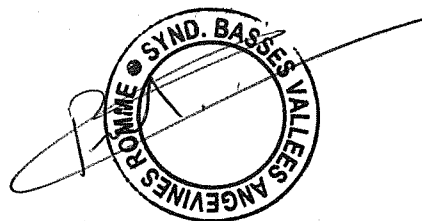
Valide la convention de coopération entre la Région des Pays de la Loire et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU – N° de référence de l'accord de subvention : LIFE19 IPE/FR/000007 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.



COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

N°5 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 9 octobre 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.

Début séance à 10h30 – Fin de séance à 12h10

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON (départ à 11h50) ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ;
MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;

M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques ;

MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON (départ à 11h35) ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME
Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. BIROT Philippe ;

MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;

M. Jérôme ALLAIN ; M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ;

M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; MME Rachel
SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; MME
Géraldine COMMERE ; M. Olivier SECHER.

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Marie-Pierre RIGAUD



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 10 octobre 2025**

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

N°5 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 09

Point en exergue – Validation d'un financement d'actions complémentaires par la CCVHA via la réorientation de soldes de subventions FPRNM non consommés

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations des basses vallées angevines, la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) réalise une démarche de mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité à l'habitat (action V.07). Cette action, en cours de réalisation, est estimée à 30 000 € TTC, pour 30 diagnostics. La CCVHA souhaite réaliser des diagnostics de vulnérabilité à l'habitat supplémentaires sur le Piron et l'Hommée, correspondant aux secteurs à enjeux de Champigné et d'Erdre-en-Anjou. L'objectif serait de réaliser 15 diagnostics sur chacun des secteurs susmentionnés, soit 30 diagnostics supplémentaires.

La CCVHA a donc sollicité le SMBVAR pour trouver des solutions de financement pour ces diagnostics supplémentaires. Après des échanges avec la Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire, il a été proposé pour le secteur dans le périmètre du PAPI des BVA (Champigné), un financement sur le Fonds Barnier en procédant de la manière suivante :

- Modification de l'action V.07 pour ajouter ces 15 diagnostics supplémentaires sur le territoire de Champigné ;
- Réorientation de budget des actions terminées dans le cadre du PAPI des BVA ; ainsi, pour les actions soldées, dont l'intégralité du montant de la subvention allouée par les Fonds Barnier n'aurait pas été consommée, il sera procédé à une réorientation des fonds restants vers l'action V.07 ;
- Validation en Comité Syndical du maître d'ouvrage des actions terminées pour permettre la réorientation budgétaire des fonds restants.

Considérant la démarche GEMAPI en cours sur le secteur du Piron à Champigné et l'intérêt d'y associer une démarche de réduction de la vulnérabilité des logements individuels, et considérant que deux actions terminées du SMBVAR n'ont pas nécessité d'utiliser l'ensemble de l'enveloppe financière des subventions prévues, le SMBVAR propose de libérer un montant de 14 000 euros de subvention pour financer à 50% le projet sur Champigné via les actions suivantes :

- ✓ 1.25 Développer une plateforme informatique dite « observatoire du SMBVAR » :

Montant de l'action prévu à 5 000 euros TTC - 2 500 euros de subvention

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025
N°5 (dans l'ordre du jour)

➔ L'action a été financée via la création du site internet. L'intégralité de la subvention est donc disponible, soit 2 500€.

✓ I.39 *Création d'une interface sur tablette pour sensibiliser sur le risque d'inondation :*

Montant de l'action prévu à 25 000 euros TTC – 20 000 € de subvention

➔ **Cette action, réalisée en 2024, a coûté 10 620 euros, soit 8 496 euros de subvention récupérés. Le solde de subvention est donc de 11 504 €.**

Le SMBVAR donne son accord de principe à la CCVHA sur les points suivants :

- le SMBVAR valide la réorientation des soldes de subventions de ses fiches actions I.25 et I.39 vers l'action V.07, soit 14 004€ TTC pour le financement de diagnostics complémentaires sur le secteur de Champigné, dans le cadre d'un financement via le Fonds Barnier ;
- le SMBVAR indique qu'il ne sera pas financeur des 50% de reste à charge, qui resteront à la charge de la CCVHA.

DELIBERE

Valide la réorientation des fonds restant sur les fiches I.25 et I.39 vers l'action portée par la CCVHA V.07 pour la mise en œuvre de 15 diagnostics complémentaires de vulnérabilité à l'habitat sur le territoire de Champigné, pour un montant total de 14 004€ TTC.

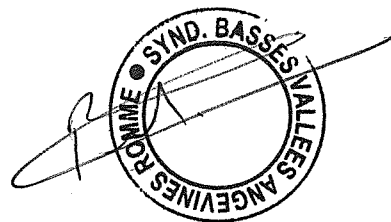
Indique que le reste à charge de cette action complémentaire ne fera pas l'objet de financement par le SMBVAR.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.



Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20250909-DEL202509-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025